

Juillet 2011 - N° 69

MEMOIRE 2000

EDITORIAL

ET S'IL NE RESTAIT PLUS QU'ISRAEL POUR RECONNAITRE LE GENOCIDE ARMENIEN ?

Au début du mois de mai, on apprenait que le Sénat avait rejeté par 196 voix contre 74 une proposition de loi socialiste visant à réprimer la négation du génocide arménien de 1915. Cette proposition de loi d'initiative socialiste était attendue depuis le vote par l'Assemblée nationale en 2006 de la même proposition d'initiative parlementaire qui avait été, à l'époque adoptée à l'unanimité.

Le Sénat dont on n'ignorait pas la résistance, a adopté une motion de procédure qui déclare le texte "irrecevable" ; mais chacun a compris qu'une telle motion signait l'enterrement du texte qui ne reviendra pas devant l'Assemblée nationale faute de volonté politique et sans doute à cause du rejet exprimé par la mission d'information parlementaire sur les lois mémorielles qui en a rejeté le principe en 2008.

Nicolas Sarkozy avait promis en 2007, juste avant son élection, aux associations arméniennes de soutenir la ratification par le Sénat de cette proposition de loi volée par l'Assemblée nationale en 2006. Mais sur une question écrite d'un sénateur UMP qui remonte au 1^{er} mars 2011, à laquelle Mme Alliot Marie n'a pas eu le loisir de répondre, c'est M. Juppé qui avait déjà fait savoir que le gouvernement "n'était pas favorable à l'inscription de ce texte à l'ordre du jour du Sénat" et qu'il faudrait se contenter de la reconnaissance du génocide arménien par la loi du 29 janvier 2009 et s'en tenir aux dispositions de la loi sur la presse en matière de provocation à la haine, à la discrimination et à la violence raciale.

On croyait jusque là que dans l'élaboration de la loi, c'est à l'Assemblée nationale que devait revenir le dernier mot, en présence de la

résistance de la Haute assemblée. Pour une fois le Sénat aura le dernier mot. Il semble d'ailleurs que l'opposition à l'adoption par le Sénat de ce texte adopté par l'Assemblée nationale ait emporté par suite de la rencontre fortuite de l'opposition conjuguée du président de la Commission des lois (M. J.J. Hyst, UMP) et du sénateur socialiste Robert Badinter qui n'a jamais fait mystère de son opposition à l'intervention du législateur en la matière.

Au consensus politique fortuit, s'ajoute ici l'autorité morale et juridique de l'ancien président du Conseil constitutionnel qui a fait valoir le risque de voir déclarer inconstitutionnelles les lois mémorielles qu'il appelle "lois compassionnelles", en déclarant : "On voudrait donc aujourd'hui ancrer sur une loi inconstitutionnelle de 2001, une nouvelle loi réprimant sa violation. Il s'agit dès lors ni plus ni moins que d'ajouter de l'inconstitutionnalité à l'inconstitutionnalité en formulant une sanction pénale contre une loi elle-même inconstitutionnelle". Il prédit même une catastrophe en chaîne qui, par le recours prévisible à la question prioritaire de constitutionnalité, pourrait aboutir à l'inverse du résultat escompté. La Cour de cassation vient d'écarter la question à propos de la loi Gayssot et rien ne justifierait que l'on adopte une position différente pour les autres génocides. Pour rassurer nos amis arméniens, mais aussi ceux qui ne revendiquent qu'une égalité de traitement, il nous met en garde contre le cumul d'une faute politique avec une faute constitutionnelle.

Le malheur est que ni le Code civil, ni la loi sur la presse ne suffisent à enrayer le négationnisme turc du génocide arménien. Pour m'y être attelé à deux reprises j'ai du constater que les juges ne voulaient pas s'engager sur le terrain de l'atteinte au respect de la dignité, ni sur la voie de la provocation à la haine raciale (affaire du *Quid* et de *Time Magazine*), et ce n'est pas la jurisprudence Lewis de 1995 qui y pourvoira.

On attend sans trop d'illusions, les "actions que le garde des Sceaux Michel Mercier a annoncées pour lutter contre le négationnisme du génocide arménien". Une circulaire devrait

être adressée à tous les Procureurs généraux "qui aurait pour objectif d'annoncer la répression des infractions dont sont susceptibles d'être victimes les membres de la communauté arménienne du fait de leur origine arménienne" et du fait qu'ils ont subi un génocide. On l'attend encore sur Legifrance. Sans compter que la négation des génocides ne concerne pas seulement les survivants de ces génocides, mais l'humanité tout entière, et pas seulement les minorités qui les ont subies, mais la personne humaine que la loi doit faire respecter.

Tant que l'on continuera à différencier les génocides et à méconnaître l'implication de la personne humaine dans leur accomplissement, on en fera la liste en les comparant les uns aux autres pour dégager leur spécificité qui est acquise et qui ne devrait avoir aucune incidence sur la lutte contre leur négation ou leur contestation. On peut enrichir l'histoire et cultiver la mémoire, sans pour autant méconnaître la nécessité de la protection de la dignité humaine. Cette protection revient, quoiqu'on nous dise, aux législateurs.

Dans cette voie on ne peut que saluer l'annonce faite par le président de la Knesset, Reuven Rivlin selon laquelle "La Knesset commémorerait une fois par an en séance plénière, la catastrophe subie par le peuple arménien en 1915 du fait de l'armée turque", ajoutant qu'il s'agit d'un devoir en tant que juif et en tant qu'israélien de reconnaître la tragédie des autres peuples. "Commémoration" ne signifie pas "reconnaissance du génocide" ni incrimination de la négation. Mais elle émane du Parlement d'un peuple qui s'y connaît en matière de génocide.

Face à ces controverses politiques, judiciaires et historiques, on ne peut pas s'étonner de ce qu'il soit si difficile de mettre à l'ordre du jour de nos séances la question du génocide arménien. S'il n'y a plus que les Israéliens et les Arméniens pour en débattre, le problème est ramené à sa dimension historique, alors qu'il a une vocation humanitaire essentielle.

Bernard Jouanneau

NOS PROCHAINES REUNIONS

Les lundis 6 sept., 3 oct., 7 nov.
à 19 heures 30
à la "Grenouille bleue"
48, rue Balard, Paris 15°

Après lecture de ce journal,
donnez-le à vos amis !

LA CONTROVERSE DE VALLADOLID

Séance du 7 Avril 2011

Thème : Défense des droits de l'homme : premier procès

Débatteurs: J.C. Carrière, B. Jouanneau.

Plus de 140 élèves assistèrent à la projection du film de J.C. Carrière sur cette controverse sur la "nature" des Indiens d'Amérique au 16^{ème} siècle après la conquête espagnole.

Sous l'autorité du Légat du Pape, s'affrontent le défenseur de l'identité indienne : créature de Dieu, et le négationniste qui ne l'admet pas.

Le défenseur (J.P. Marielle) souligne les atrocités commises au nom de Dieu par les Espagnols, avec la volonté de piller les richesses (en particulier l'or) qui profite au roi et à l'église. Cette politique systématique s'est traduite par la diminution de la population indienne de 15 millions à 1 500 000 environ en deux siècles

Finalement le Légat du pape reconnaîtra la qualité de créatures de Dieu aux Indiens mais avec nécessité économique de travaux peu qualifiés et avec aussi la possibilité de faire appel aux Noirs.

Dans l'ensemble, la projection comme le démontrent les questions même parfois naïves, a suscité l'intérêt.

Première intervention d'un élève : Qui a gagné à l'issue du procès ?

— La sentence est globalement favorable aux Indiens, répond B. Jouanneau, mais le codicille du Légat reste ambigu.

— Quel est le but de la conquête ? Financier ; les métaux précieux et en particulier l'or, vont enrichir le roi et le Pape.

Un autre élève : Quelle est la raison de la présence d'acrobates et de "comiques" ?

Réponse : le rire est le propre de l'homme, si les Indiens rient ou font rire c'est qu'ils sont des hommes.

Jamel: Pourquoi le "Noir" passe le balai? B. Jouanneau : La société exploite encore les Noirs et le balai est le symbole d'une quasi-gratuité du travail.

Un autre élève : combien a duré l'extermination et combien de morts ?

— Plusieurs dizaines de milliers en moins d'un siècle.

J.C. Carrière est finalement arrivé avec un peu de retard et captive immédiatement l'auditoire.

La première question porte sur la genèse du film qui a été commandé par la TV française en 1992 pour le 500^{ème} anniversaire de la découverte de l'Amérique. J. C. Carrière parle également de sa pièce de théâtre reprenant le même thème "quelle est la nature de l'autre" en rappo-

lant qu'au 16^{ème} siècle la méconnaissance de l'autre est la règle : la science n'existe pas. Ambroise Paré parlait d'accouchement de crapauds par les femmes et on doit attendre Linné pour admettre la notion d'espèces et que, scientifiquement, la notion de race n'existe pas.

A une question sur le personnage, J.C. Carrière souligne qu'il a fait très attention à se replacer dans le contexte d'ignorance scientifique et souligne l'importance de Dieu, et la primauté de la religion au 16^{ème} siècle, d'où la question de la liberté humaine face à l'enseignement de Dieu.

Un élève demande de quand date l'abolition de l'esclavage ?

J.C. Carrière parle alors de l'Abbé Grégoire sous la Convention, puis de Napoléon puis de son abolition définitive en 1848. Cependant l'esclavage moderne existe toujours comme, par exemple, au Népal où il y a un marché d'esclaves "volontaires" pour travailler dans les champs de pétrole sans contrat.

En conclusion notre débatteur insiste auprès des jeunes pour qu'ils gardent l'espoir en dépit du pessimisme ambiant car les progrès de la condition humaine au 20^{ème} siècle sont incontestables : allongement de la durée de la vie, progrès de l'agriculture qui permet de nourrir près de 7 milliards d'hommes.

En dépit de la réalité des problèmes liés à des dérives comme la pollution, et le réchauffement de la planète, la prise de conscience des dirigeants de la nécessité d'une maîtrise du progrès doit absolument redonner confiance aux jeunes en leur avenir.

Maxime Perrault

N'OUBLIEZ PAS QUE CELA FUT

Séance du 10 Mai 2011

Thème : Une visite à Auschwitz

Débatteurs : Stephan Moszkowicz et M et Mme Testyler.

La caméra de Stephan Moszkowicz nous entraîne au cœur d'un groupe d'élèves d'une classe de première dans un voyage en Pologne sur les lieux des ghettos de Varsovie et de Cracovie et des camps d'extermination d'Auschwitz-Birkenau et de Maïdanek. Les explications magistrales données par un ancien rescapé et par les guides spécialement au fait de la Shoah, les réactions bouleversées des élèves, la finesse de la réalisation, tout contribue à obéir à l'injonction de Primo Levi : "N'oubliez pas que cela fut".

A la fin de la projection, le réalisateur prend la parole pour insister sur la néces-

sité d'un tel voyage pour aiguïser les consciences car, dit-il, citant Einstein : "la connaissance s'acquiert par l'expérience, tout le reste n'est que de l'information".

Ensuite nos témoins, M et Mme Testyler, relatent leurs parcours dramatiques, Vel d'Hiv et Beaune-la-Rolande pour elle, trois ans dans des camps satellites d'Auschwitz pour lui.

Suivent les questions. Parfois très personnelles, elles abordent la difficulté à évoquer le sujet de la Shoah au sein de sa propre famille.

"Je suis à moitié autrichienne, je n'ose pas demander à ma grand'mère si elle avait été antisémite. On n'a jamais parlé de rien dans ma famille."

"Une grande partie de ma famille a été exterminée. Ma grand'mère a été cachée dans un couvent. Elle n'en parle jamais."

"Je suis polonaise. J'espère que tous les Polonais n'ont pas été antisémites."

Pour Madame Testyler, il faut respecter l'attitude de chacun : certains ont besoin de parler, d'autres ont besoin de se taire, mais tous souffrent.

Beaucoup d'autres questions sont adressées à nos deux rescapés sur leur vie au quotidien dans les camps, sur leur réapprentissage de la vie après la guerre, sur leur faculté de pardon.

Monsieur Testyler évoque ses cauchemars nuit après nuit depuis son retour : il revit chaque soir son parcours dans chacun des camps qu'il a fréquentés et une question le hante : pourquoi n'a-t-il pas tenté de se révolter? Mais non, affaibli comme chacun était, il était impossible d'envisager quoique ce soit.

Un garçon demande ce qu'il en a été des Tsiganes, des homosexuels, des handicapés mentaux.

Un professeur trouve en ce film un excellent prolongement à *Si c'est un homme*, de Primo Levi. Elle apprécie particulièrement le message de conclusion donné par un des guides sur la nécessité de rester attentif à toute atteinte aux droits de l'homme, à tous les génocides à travers le monde.

"Oui, enchaîne le réalisateur, il ne faut jamais oublier que ce sont des hommes comme nous qui sont devenus des bourreaux, il faut savoir se faire une opinion par soi-même et savoir dire non, éteindre chaque feu qui s'allume devant nos portes, dénoncer les embryons de Shoah qui menacent les uns ou les autres à travers le monde".

Hélène Eisenmann

LA PRESOMPTION D'INNOCENCE EST UN LEURRE

On a vite fait de faire des comparaisons entre notre système judiciaire qui reposerait sur le respect de la dignité de la personne humaine à cause de la présomption d'innocence, et celui des Américains qui serait fondé sur le respect de la liberté et de l'égalité.

Laissons aux juristes le soin d'en discuter et ils ne s'en privent pas à la faveur de l'actualité chaude de ce mois de mai. Reconnaissons aux médias le droit et même le devoir d'informer l'opinion en utilisant tous les moyens de communication de notre temps.

Au delà du spectacle médiatique auquel il nous a été donné d'assister en direct, chacun se forge sa conviction au fur et à mesure que lui parviennent les informations et nul ne méconnaît qu'il faille attendre que la justice se prononce.

Mais force est de reconnaître que même en France la mise en examen est équivalente à une présomption de culpabilité puisque la défense ne peut rien dire ni rien faire pour la contester sur le champ.

On nous promet un renforcement des droits de la défense, mais en attendant, nous ne pouvons constater, quels que soient les termes employés et le rappel constant qui procède plus de la foi que de la raison, du principe de la présomption d'innocence, de réel progrès ou d'une avance de notre système par rapport aux autres.

De quelque côté de l'océan que l'on se

trouve, dès lors qu'on fait l'objet d'une enquête préliminaire à l'initiative du Parquet ou d'une Commission rogatoire d'un juge d'instruction, on se voit emporté dans une spirale infernale. Tous les pouvoirs appartiennent en l'état au Juge d'instruction et (demain, nous dit-on) aux Procureurs, sous le contrôle du Juge des libertés et de la détention (JLD).

En attendant, la garde à vue et les perquisitions, la mise sur écoute et le contrôle judiciaire peuvent sérieusement restreindre la liberté de mouvement de tout un chacun. Chacune des mesures est procéduralement soumise à des contrôles et à des voies de recours ; mais en attendant qu'ils ou elles soient mises en œuvre, les restrictions et l'opprobre qui s'y attachent demeurent.

La présence d'un avocat désormais impérative lors de la garde à vue n'efface pas la contrainte qu'elle représente; alors qu'on ne devrait pouvoir y soumettre quiconque sans détenir à son encontre les indices matériels précis et susceptibles de preuves qui en établissent la probabilité.

Or, l'expérience montre le contraire : il suffit qu'un juge ou un procureur acquière la conviction que la personne a pu commettre l'infraction qu'il a en charge d'établir, pour qu'il décide de sa mise en garde à vue et que tout le reste s'en suive. C'est à ce stade que l'égalité des armes dans le procès est rompue.

Tant qu'on n'aura pas exigé davantage pour la mise en œuvre d'une telle mesure,

on n'aura pas éradiqué l'abus de pouvoir et l'arbitraire. Ce n'est pas l'accumulation des présomptions hypocrites qui ne trompent personne, l'interdiction de la représentation à l'image, des mesures de contraintes ni même la présence de l'avocat auquel d'ailleurs pour l'instant on refuse la moindre information préalable sur les soupçons entretenus à l'encontre de la personne placée en garde à vue, qui apporteront une garantie quelconque au respect de la dignité de la personne.

C'est l'humilité de l'autorité poursuivante qui ne doit pas pouvoir soumettre un citoyen à toutes ces avanies sur la foi d'une simple plainte voire, pire, d'une dénonciation ou d'une présomption qu'il convient d'appeler par son nom, sans détenir un début de preuve de la commission d'une infraction.

Les citoyens ne seront à l'abri de telles mesures arbitraires préalables que si les juges qui y recourent sans disposer des éléments pour le faire ou qui prennent le risque de le faire par erreur savent qu'ils seront sanctionnés pour l'avoir fait.

On dirait que l'affaire d'Outreau n'a servi à rien. Ce n'est pas une réforme du Code de procédure pénale qu'elle appelait, c'est un changement de culture.

Fasse que le choc des images de New-York produise les effets que la commission n'a pas engendrés.

Bernard Jouanneau

JUGER EICHMANN

(Exposition jusqu'au 28 septembre 2011 au Mémorial de la Shoah)

Rappel : Après l'arrivée des nazis et la création du grand Reich en avril 1938, la vague migratoire des juifs allemands et autrichiens vers les USA augmente terriblement.

Débordés les USA par le biais du président Roosevelt décident d'organiser une conférence internationale pour trouver une solution. C'est ainsi que la conférence d'Evian de juillet 1938 fut organisée en France. Son but : trouver une solution à l'immigration massive des juifs fuyant la mise en place du régime nazi.

Trente trois pays invités, l'Italie fasciste refuse de venir. On connaît la suite. Aucune solution ne sera trouvée, l'Allemagne crut avoir les mains libres pour envisager seule comment résoudre ce grave problème.

L'exposition, *Juger Eichmann*, met en valeur le rôle d'Eichmann dès ce moment. A l'aide des séquences filmées pendant le procès, la moins connue est celle où on voit et entend Eichmann s'expliquer devant le tribunal sur ces problèmes d'immigration dont il avait la charge dès 1938 justement. Il explique sa volonté de répondre aux problèmes de "l'immigration forcée" et ceux de "l'immigration choisie". Langage qui résonne aujourd'hui à nos oreilles d'une manière inquiétante.

Il faut le voir expliquer technocratiquement les embûches et désordres créés par ces flux non contrôlés et parfois non contrôlables

La conférence d'Evian aurait peut-être pu éviter la suite — nul ne le saura jamais.

Ce que l'on sait par contre, c'est que c'est là que germa l'idée de la solution finale.

Daniel Rachline

QUAND LA TRAQUE DES GENOCIDAIRES DES TUTSI SERA-T-ELLE D' "ACTUALITE" SUR FRANCE 2 ?

Le 31 mai, France2 en seconde partie de soirée, devait diffuser dans l'émission "la grande traque" présentée par Nicolas Poincaré, un documentaire sur des génocidaires rwandais se trouvant en France. Et puis, Ratko Mladic le *boucher des Balkans* est (enfin !) arrêté. Alors France2 déprogramme le doc sur les Génocidaires du Rwanda pour *rebondir sur l'Actualité* et diffuser à la place le document prévu pour le 7 juin "Ratko Mladic, le boucher des Balkans".

J'ai alors envoyé au Médiateur de France 2 un mail de protestation suite à cette déprogrammation. Mail, bien sûr resté sans réponse... France2 annonçant que c'est pour rebondir sur l'actualité. Si cela n'était pas si tragique, ce serait à en rire! C'est honteux! Sachez que l'actualité touche aussi les génocidaires rwandais. Des exemples sur cette chape de silence médiatique? D'accord, en voici quelques uns : —Arrestation la veille de celle de Mladic du génocidaire Bernard Munyagishari dans le Nord kivu et transféré le 26 mai à Kinshasa, où depuis il attend toujours son transfert pour Arusha. — Condamnations le 17 mai au TPIR d'Arusha, des officiers Augustin Bizimungu à 30 ans, François Xavier Nzuwonemeye et Innocent Sagahatu à 20 ans, Augustin Ndinlilyimana à 11 ans, temps couvert par sa détention préventive, il a été immédiatement remis en liberté.

Et en France! Le 19 Mai, à Paris, par décision de justice confirmation de la mise en examen de Callixte Mbarushimana par la chambre d'instruction de Paris et donc rejet de la demande d'annulation de la mise en examen de cette personne mise en examen le 2 décembre 2010.

Le 4 mai, décision de la préfecture de l'Essonne du refus de séjour dans notre pays de Mme veuve Agathe Habyarimana qui réside en France depuis plus d'une décennie.

Donc, dois-je comprendre que France2 n'est pas au courant de cette actualité? Ou bien dois-je comprendre que le

génocide des Tutsi du Rwanda est moins "d'Actualité" que *le boucher des Balkans*. Moi, qui suis les "dossiers Africains et Rwandais", je ne connais que trop bien la réponse. Mais, je ne m'y habitue pas !

Le courage de France2 avant cette déprogrammation aurait été de diffuser en *prime time* le document sur le Rwanda ce 31 mai. Suite à l'arrestation de Mladic et à l'*Actualité*, cela aurait été de déprogrammer le jeu de Laurent Ruquier et de diffuser les deux documents la même soirée.

C'est ce même courage qui fit diffuser sur France3 voici plusieurs mois, le film *Hôtel Rwanda* aux alentours de 23 heures un samedi soir. Certainement pour ne pas "réveiller" les consciences qui dorment tôt ! Alors ?...

Epilogue : Le mardi 31 mai, le jeu de Laurent Ruquier a été diffusé, le document sur les génocidaires du Rwanda déprogrammé et reporté *ultérieurement*. Quand ? *ul-té-rieu-re-ment*, on vous dit! Le document sur Mladic a été diffusé, suivi d'un débat... comme cela aurait été le cas pour celui sur les génocidaires des Tutsi du Rwanda. Le 7 juin, pas de diffusion du doc "rwandais", après tout, pourquoi ne pas avoir inversé les deux documents. Non ! Mais, un document sur la traque d'Albert Spaggiari!...pensez donc, c'est d'actualité ?

Heureux les génocidaires du Rwanda en France *il n'y a toujours pas d'actualité pour eux!*...

Patrick Grocq

PS : De source IBUKA, j'apprends que l'avocat de Mme veuve Agathe Habyarimana qui était interrogée dans le document s'était opposé à la diffusion du film. Autre souci d'*actualité*

Un grand merci à M Mladic pour cette opportunité.

Dernière minute : Le "doc" sur le Rwanda a été programmé pour le 28 juin et Mme Habyarimana s'est vu refuser en référé, la visionnage préalable du film.

"VOUS PARLerez POUR NOUS"

Le dernier recueil de poèmes de notre amie Francine Christophe "Vous parlerez pour nous", paru chez l'Harmattan en 2010, a l'originalité de mettre en regard de chacun des poèmes, une réflexion ou une question d'enfants, de ceux qui viennent écouter ses témoignages.

Nous avons choisi de vous faire découvrir l'un de ces poèmes accompagné du commentaire d'un élève :

Je l'ai connu, cet enfant là...

Dans la cour de récréation
Courant sous les arbres en fleurs
Il jouait avec les garçons
Aux gendarmes et aux voleurs

Et tout d'un coup, lui, le petit,
Voilà qu'il devenait voleur.
Lui, poursuivi par le gendarme
Gonflé de son autorité
Qui le traitait comme un bandit
Et le menaçait de son arme ;
Puis, sans s'occuper de ses larmes,
Lui ravissait la liberté

"Les ordres sont que je te prenne
Que tu t'en ailles ici ou là,
Je t'attrape n'importe où."

Je l'ai connu cet enfant là.
Quand il est arrivé au camp
Il n'avait pas repris haleine
Et c'est ainsi qu'il est parti.

Je l'ai connu cet enfant là

Questions d'un élève : "Les gardes de camps français montraient-ils un peu de pitié pour les citoyens français comme vous? Vous ont-ils aidés? "

Sans commentaire...

UN JUIF IMPROBABLE

Dominique Moïsi
Flammarion.

A la découverte d'un homme que tout le monde croit connaître et qui dévoile ses jardins secrets.

"Si l'on n'oublie pas que le monde est tragique et que *la bête immonde* du racisme rôde toujours...on peut en un mot sans être *dupe*, vivre avec confiance."

Dernière phrase de son livre ; lire tout ce qu'il y a avant pour comprendre.

D.R.

LA NUIT DU 4 JUILLET

Le soir du 3 juillet 1987, il faisait une chaleur torride à Lyon. Une atmosphère écrasante, moite, dans l'attente du verdict du procès de Klaus Barbie. Nous étions nombreux autour du Palais de Justice, nous croisant sans cesse dans les rues aux alentours. Journalistes, avocats, parties civiles, mais aussi beaucoup de curieux. Attente presque sans mots en attendant ceux des jurés et de la cour. Moment d'histoire lorsque Klaus Barbie entre une dernière fois dans la salle d'audience, cette fois pour entendre le verdict. Après deux mois d'audience, mais plus de 40 ans après les faits.

À l'aube du 4 juillet, la Cour d'Assises juge l'ancien chef de la Gestapo de Lyon coupable. Coupable de la rafle du 9 février 1943, au siège de l'Union Générale des Israélites de France, ainsi que de celle des 44 enfants juifs et 6 adultes d'Izieu du 6 avril 1944 et enfin la déportation de 600 juifs le 11 août 1944. Coupable de crimes contre l'humanité, Klaus Barbie, dit Klaus Altman, est condamné à la perpétuité. Il accueille le verdict le visage impassible. Pas un mot ne sort de ses lèvres fines, pas un mouvement. Cependant, le mépris rode. Cet homme n'a que faire de cette justice. Klaus Barbie sort de la salle comme il y est entré,

menotté et entouré de gendarmes français. Il a hâte de regagner sa cellule, sa dernière demeure.

Dehors, la foule est encore plus nombreuse. Elle scande : Vergès, Vergès. L'avocat de Barbie a du mal à avancer devant ce mur d'hostilité. Les projecteurs éclairent son visage effrayé. Des coups fusent. Ce soir là, la foule l'aurait lynché, sans la protection des gendarmes. Trop de haine contenue. Trop de souvenirs douloureux. Certains auraient voulu en finir avec Klaus Barbie. C'est Vergès qui encaisse.

Je n'ai jamais oublié. Correspondante à l'époque du journal norvégien *Dagbladet*, j'ai suivi le procès, aux moments forts. L'arrivée de Klaus Barbie, à ce moment là avec un petit sourire aux lèvres. Dénonçant déjà un "climat de lynchage", et privant les parties civiles de la confrontation tant attendue.

Et la veille du procès, la découverte d'Izieu, où les avocats ont voulu se rendre, avec Sabine Zlatin, seule survivante. Toute sa vie, elle a attendu ce procès. Enfin pouvoir crier à Barbie, ou en l'occurrence à Vergès : "c'étaient quoi ces 44 enfants? Des terroristes? Des résistants? Non, des innocents!"

À l'époque, tout le procès fut enre-

gistré. 145 heures. Arte vient de sortir un coffret de 6 DVD, coédité avec l'INA sous la direction de l'historien Dominique Missaka. Il faut tout regarder, comme le film "Shoah" de Claude Lanzmann. Tout est là. Les crimes de l'officier SS, les souvenirs des victimes, les requisitoires et les plaidoiries. Il n'y a qu'un absent. Klaus Barbie.

Vibeke Knoop

Tout vient à point...

Lu dans le journal *Le Monde* du 4 juin dernier.

On y apprend que dans deux villes autrichiennes Hitler y était toujours citoyen d'honneur. Le nom de ces petites villes importe peu : c'est seulement le 30 mai dernier que le Conseil municipal à l'unanimité a décidé de rayer le nom de Hitler.

Le vote a eu lieu après beaucoup de tergiversations et des interventions de l'extrême droite qui a toujours 29% des intentions de vote.

Cette nouvelle est passée inaperçue. Ainsi va le monde...

Daniel Rachline

P.S. Goering est toujours lui citoyen d'honneur d'une petite ville près de Salzbourg, patrie de...Mozart!

Q U I P E R D G A G N E ? ?

Même si l'événement n'est plus de toute fraîcheur, nous ne pouvons passer sous silence ce qui a bouleversé, non seulement la France, mais une grande partie du monde. Je veux parler, vous l'avez compris, de l'affaire Dominique Strauss Khan.

Que dire de plus qui n'ait déjà été dit ?

Comme pour tout le monde l'annonce de l'inculpation de DSK et surtout de la raison de son inculpation a été sidérante. Ce fut l'incompréhension et la stupeur.

Puis vint le temps de la réflexion, des analyses, et des bribes d'explications sont apparues.

Pour ma part (formation oblige) je privilégierai l'explication psychanalytique, tant la logique en cette occurrence est absente. DSK, homme intelligent et avisé ne peut pas avoir "délibérément" commis un acte aussi grave.

Il n'est pas rare qu'un homme arrivé au sommet de la gloire et de la puissance ne "s'arrange" pour en redescendre brutalement.

En 1641 déjà, Corneille, dans sa pièce *Cinna*, faisait dire à Auguste de très beaux vers qui pourraient s'appliquer à cette situation...

Toujours vers quelque objet pousse quelque désir

Il se ramène en soi, n'ayant plus où se prendre

Et, monté sur le faite, il aspire à descendre...

Un beau résumé.

On a beaucoup parlé de "suicide politique", "d'acte manqué". Pour la psychanalyse un acte manqué représente la réalisation d'un désir inconscient ; et l'on sous-estime trop souvent le fonctionnement de l'inconscient. DSK n'a, semble-t-il, pas été avare d'actes manqués, il les a multipliés : "séduction forcée" d'une jeune femme, là au mauvais endroit au mauvais moment et à laquelle va toute notre compassion, oubli d'un téléphone portable, coup de fil de l'aéroport à l'hôtel...on croirait le Petit Poucet semant des cailloux ! Tout cela l'a mené "à l'insu de son plein gré" vraisemblablement, là où il souhaitait réellement aller, à savoir loin d'un pouvoir vers lequel il a été d'une certaine manière poussé par d'excessives pressions extérieures.

Sans doute s'est-il senti soulagé d'une tension insupportable et inexprimable, et ce qui, pour chacun d'entre nous serait une véritable catastrophe a pu être, on peut le supputer, pour DSK, une sorte de planche de salut.

C'est une libération quand même très chèrement payée !!

Lison Benzaquen

Lors de la dernière réunion de la Commission "Témoins-témoignages" à l'Union des Déportés d'Auschwitz, j'ai pris en charge le témoignage au lycée Suger de la Plaine Saint-Denis, car la démarche de M. Rochdi Siddiki m'intéressait. J'ai donc, à sa demande, témoigné dans son Lycée.

M. Siddiki, professeur principal et professeur de mathématiques a décidé de sensibiliser les élèves aux différentes formes de génocides et à la négation de l'être humain en général. De nombreuses personnalités étaient présentes dans la salle.

Arrivée avec un léger retard, j'ai entendu une partie de la présentation faite par une jeune élève du voyage qu'elle avait effectué au camp d'Auschwitz-Birkenau. Elle avait du mal à restituer l'émotion qu'elle avait ressentie sur place, mais M. Siddiki m'a ensuite raconté les détails de ce voyage auquel il avait participé avec le recteur de la Mosquée de Taverny. Ensuite j'ai pu m'exprimer pendant une dizaine de minutes afin de laisser le temps aux élèves de poser des questions.

J'ai donc résumé mon témoignage au maximum et, au fur et à mesure que les questions des élèves affluaient j'ai mieux compris la situation et j'ai essayé de trouver le lien avec leur voyage et le manque de témoin sur place.

Il y a eu ensuite un discours du recteur de la Mosquée de Taverny, remarquable. Il a insisté sur l'esprit du "vivre

ensemble", du respect et de l'amour de son prochain. Il a parlé de paix, de compréhension mutuelle et du respect des droits de l'homme.

De son côté M. Rahim Rezigat, ancien prisonnier d'Algérie, a évoqué assez rapidement cette période de l'histoire. Et après avoir raconté sa visite à Buchenwald il a précisé que le camp où il a été détenu en France, représentait en comparaison un "paradis". Il a du exagérer un peu...

Puis le Maire adjoint a tenu un discours sans surprise, en insistant sur la laïcité.

Le prochain projet de visite se situe à l'Ile de Gorée. A ce propos j'ai évoqué mon voyage sur le lieu et mon émotion de constater que des familles "normales" vivaient dans la maison où dans les caves se trouvaient entassés les esclaves avant leur départ par bateaux.. Cette Maison des esclaves est jumelée avec Drancy.

Le point commun concernant ces deux génocides est bien la déshumanisation. Mais l'énorme différence réside dans le fait que l'on considérait les esclaves comme une marchandise, donc à ménager, tandis que les Juifs et les Tziganes faisaient l'objet de la "solution finale", c'est à dire de l'extermination pure et simple.

Pour son initiative de transmettre la Mémoire, les multiples Mémoires, M. Rachdi Siddiki mérite un soutien inconditionnel de son entourage.

Isabelle Choko

Dimanche 26 juin, dans la très belle salle de la Mairie de Saint-Mandé, le B'nai B'rith (organisation juive internationale), à l'occasion de sa convention annuelle, a remis le Prix des droits de l'homme à notre président, Bernard Jouaneau.

Ce prix est décerné chaque année par le B'nai B'rith et Bernard Jouaneau vient enrichir la liste prestigieuse des personnalités auxquelles ce prix a déjà été décerné.

Sur les dix candidats proposés pour recevoir cette distinction, le choix s'est porté sur notre Président en hommage à son long et profond engagement à la défense des droits de l'homme et à ses actions inlassables pour les faire respecter.

Au cours de la cérémonie, Mme Adda Sadoun, chargée des relations internationales du B'nai B'rith, a fait un bel éloge de la carrière et des actions menées par Bernard Jouaneau.

Très ému, Bernard a brièvement répondu à cet éloge, avant qu'une très belle sculpture, réalisée par Myriam Sitbon-Mendel, ne lui soit remise sous une *standing ovation*.

Nous félicitons bien affectueusement notre Président dont la reconnaissance, qui lui revient, rejailit sur nous tous et constitue un bel encouragement pour Mémoire 2000.

HONGRIE : UNE NOUVELLE VIRGINITE

Le 18 avril dernier, la Hongrie s'est dotée d'une nouvelle constitution ultra conservatrice. La précédente ayant été jugée trop libérale, elle a été révisée, comme l'avait promis le premier ministre Victor Orban.

Cette nouvelle Constitution est ouvertement discriminatoire envers les athés, les homosexuels, et les familles monoparentales. Elle se caractérise par un retour en force de la religion considérée comme "le ciment de la nation", et de l'ordre moral.

Outre cette régression le texte présente la Hongrie comme un victime des dicatures d'abord nazie puis communiste et gomme ainsi tous les actes commis par l'Etat hongrois entre 1944 et 1990 sur son territoire.

Cela revient à dire que durant 46 ans, la Hongrie se considère comme irresponsable arguant que tout, durant ce laps de temps lui a été imposé par les Allemands puis l'Union Soviétique.

C'est facile. Voici donc la Hongrie blanchie de la déportation des populations juives et tziganes (430000 personnes quand même!) alors que le Parlement hongrois avait adopté des lois antisémites dès 1930.

Pourquoi cette réécriture de l'Histoire?

Comme pour la Pologne avec la "délocalisation" d'Auschwitz, la Hongrie essaie par tous les moyens de minimiser son rôle et sa responsabilité dans la mort de milliers de personnes pendant la Shoah et pendant le communisme.

D'autre part, l'extrême droite espère aussi restaurer l'image calamiteuse du régime d'Horthy qui s'était rangé aux côtés d'Hitler et de Mussolini.

Décidemment rien n'est plus contagieux que le négationnisme qui, si nous n'y prenons garde, risque encore de nous réserver quelques bonnes surprises!!

Lison Benzaquen

Les scrutins révèlent depuis plusieurs années l'émergence de puissants partis de droite extrême partout en Europe. Dans les pays de l'ancien bloc soviétique, Hongrie en tête avec le parti Jobbik, les partis d'extrême-droite recueillent près d'un quart des suffrages. Dans les pays de l'Europe du Nord, ces partis (le parti des vrais Finlandais, le Parti norvégien du progrès, le Parti du peuple danois et le Parti pour la Liberté du Hollandais Geert Wilders) pèsent désormais sur les politiques gouvernementales. Il en va de même en Suisse avec l'UDC de Christoph Blocher, en Autriche avec le FPÖ de Heinz-Christian Strache. En Italie, la Ligue du Nord est entrée au gouvernement et détient notamment le ministère de l'intérieur (Roberto Maroni). En France, nombreux sont ceux qui craignent une situation semblable à celle de 2002 aux prochaines élections présidentielles avec Marine Le Pen qui serait présente au second tour...

Le contexte actuel, celui de mutations profondes et souvent anxiogènes pour les peuples et les individus, permet de comprendre ces évolutions inquiétantes et la crise identitaire que traverse l'Europe. Contexte économique d'abord, avec la mondialisation et la libéralisation des échanges qui entraînent des changements importants dans la hiérarchie de la puissance des nations, avec le sentiment que l'Europe est la grande perdante de cette évolution. Contexte économique toujours, avec la crise économique, aggravée par l'effondrement financier de 2008, et la montée d'un fort taux de chômage partout en Europe, chômage qui touche entre 20% et 40% de la jeunesse européenne, et qui fait craindre aux classes moyennes leur déclassement, tandis que les classes populaires sont précarisées et appauvries depuis plus de vingt ans. Contexte social, avec la montée des inégalités et le délitement des solidarités, avec l'émergence de discours qui instaurent une ère du soupçon – chasse aux fraudeurs, dénonciations des *assistés* etc. Contexte technique et scientifique, avec de formidables progrès mais aussi de nouveaux dangers, avec l'arrivée d'Internet et l'interconnexion du "village planétaire", source d'échanges mais aussi de campagnes de dénigrement médiatiques aux dimensions jamais vues, ou encore les progrès médicaux qui posent des problèmes éthiques inédits. Contexte écologique avec la montée des périls climatiques, la pollution croissante des sols, de l'eau et de l'air, sans parler de l'enjeu énergétique ravivé par la catastrophe nucléaire de Fukushima. Contexte politique avec le sentiment de défiance, sinon de rejet, d'une partie des populations européennes face à une construction européenne jugée peu démocratique et face à leur classe politique, jugée incompétente et impuissante vis-à-vis de marchés financiers anonymes qui imposent des plans d'austérité dans toute l'Europe ; et peut-être plus grave encore avec le rejet croissant des discours de tolérance et d'ouverture à l'étranger, alors que l'ethnicisation des discours (nouvel avatar du racisme) empoisonne désormais les débats publics. Contexte démographique enfin, avec le vieillissement d'une population européenne qui se sent menacée par la montée en puissance de pays à la population jeune et dynamique, la Tur-

quie, l'Inde, le Brésil pour n'en citer que trois.

Il nous faut souligner cette crise européenne, pour comprendre les origines de la poussée des droites extrêmes, des droites extrémistes qui se sont adaptées aux évolutions des sociétés européennes. Les pays de l'ancien bloc communiste où les mémoires et le travail historique ont été "gelés" pendant quarante ans, sont aux prises avec des partis d'extrême-droite dont l'idéologie et le programme n'est pas sans évoquer les partis fascistes des années 30. Le parti hongrois Jobbik est à cet égard exemplaire, avec un nationalisme exacerbé, la formation de milices fascistes, l'irrédentisme auprès des populations d'origine magyare vivant en Roumanie ou en Tchéquie, un antisémitisme exacerbé et un racisme anti-Rom violent. Les pays d'Europe de l'ouest voient l'émergence d'une nouvelle extrême droite qui prend ses distances par rapport à l'héritage fasciste et

nazi des anciens partis d'extrême-droite qui poursuivent leur déclin. A cet égard, les partis de cette nouvelle extrême-droite défendent Israël, considéré comme un avant-poste occidental face à un monde musulman vu comme hostile, et ont officiellement rompu avec les traditionnels discours antisémites. Ces nouvelles extrêmes-droites européennes, le Parti pour la Liberté de Geert Wilders (Hollande), l'UDC de Christoph Blocher (Suisse), le FPÖ de Heinz-Christian Strache (Autriche), le Front National de Marine Le Pen notamment, défendent des programmes très divers, mais partageant un fort sentiment nationaliste, la xénophobie, le rejet de l'immigration et la limitation du droit d'asile, et un discours antimusulmans exacerbé. Geert Wilders a ainsi déclaré en 2009 qu'il faut "extrader d'Europe (...)

des millions, voire des dizaines de millions de musulmans"... Par ailleurs, la mutation idéologique de cette nouvelle extrême-droite brouille les lignes sociétales habituelles, ces partis affichant souvent des valeurs libérales sur le plan des mœurs, avec des discours en faveur du droit des femmes ou des homosexuels, et des valeurs écologistes.

Face à l'émergence de ces nouveaux partis d'extrême-droite, en particulier en Europe de l'ouest, les partis démocratiques traditionnels semblent pour le moment sur la défensive, pris en tenaille entre les contraintes de l'idéologie libérale et libéréchangiste de la construction européenne qui leur offrent peu de marge de manoeuvre en matière économique et financière, et les contradictions de cette même idéologie qui laisse le champ libre aux affirmations identitaires, avec la montée des revendications communautaires et régionalistes. C'est peut-être du côté d'une partie de la jeunesse européenne qu'il faut chercher des motifs d'espoirs. Cette jeunesse dont les *indignés* du sud de l'Europe ont donné récemment l'image, une jeunesse dont les enquêtes d'opinion révèle qu'elle est universaliste, tolérante, ouverte à la diversité des cultures, soucieuse des droits humains, et qu'elle pense les problèmes dans leurs véritables dimensions...la dimension européenne et mondiale.

Rose Lallier

LE GARÇON QUI VOULAIT DORMIR

Aharon Appelfeld
L'Olivier (traduit de l'hébreu)

Encore la Shoah, toujours la Shoah.

Appelfeld écrivain israélien mondialement connu continue son introspection. On ne s'en plaindra pas.

Après les camps chercher un sens à sa vie paraît être la moindre des choses.

UN RAPPORT EDIFIANT

Amnesty International, célèbre cette année le cinquantenaire de sa création.

Mouvement mondial regroupant plus de trois millions de membres et militants pour le respect et la protection des droits humains.

Vaste programme, y compris dans des démocraties comme la notre qui devrait être exemplaire et qui en est encore loin.

Le dernier rapport 2011 de cette Organisation vient de paraître et traite de la situation des droits humains dans le monde. Ce rapport rend compte de la situation dans 157 pays.

Lisez le et vous verrez qu'il y a fort à faire.

C'est aussi le rôle de chacun à sa place.

Daniel Rachline

FESTIVAL DES EXCUSES...

Festival de Cannes, réunion de tout ce qui compte dans le monde du cinéma. Du très beau monde...de très beaux films, une médiatisation à l'excès.

Et puis soudain interview de Lars Van

Trier, metteur en scène danois ayant eu la Palme d'Or en 2000. Grand cinéaste. Que dit-il ? "Je trouve Hitler très bien, je n'ai rien contre les juifs mais quand même et puis il nous font *chier* avec Israël"...

Il est exclu du festival, pas son film qui reçoit un prix et il s'excuse.

Après cela tout va bien, on reçoit Mel Gibson raciste et antisémite notoire...

Tournoi de Roland Garros : un joueur français Lliodra, assez connu, profère des insultes racistes à un arbitre. Il s'excuse, tout va bien...

Une députée UMP à propos d'une proposition permettant le mariage homosexuel : "Et pourquoi pas le mariage entre animaux?..." Elle s'excuse et on oublie...

Voilà, c'est notre nouvelle rubrique : l'ère des excuses dans l'air du temps

Daniel Rachline

"UN GRAND D'ESPAGNE"

Tous se sont exprimés sur la disparition de Jorge Semprun et les éloges n'ont pas manqué, à juste titre.

Indépendamment de ses qualités humaines et intellectuelles indéniables, Jorge Semprun a su faire du récit de la déportation une œuvre littéraire majeure.

A Mémoire 2000 nous sommes particulièrement touchés puisqu'à deux reprises il a collaboré avec nous et nous a offert un tout petit morceau de sa grande renommée.

Un des derniers grands d'une espèce en voie de disparition.

D.R.

LES SEANCES-DEBATS 2011/2012

Au cinéma

LE SAINT-GERMAIN DES PRES

22, rue Guillaume Apollinaire
75006 Paris.

de 9 heures à midi

- Mardi 11 octobre 2011
FIESTA
Film de Piere Boutron.
La guerre d'Espagne.
- Jeudi 17 novembre 2011
CHAOS
Film de Coline Serreau.
Le civisme.
- Jeudi 15 décembre 2011
HIVER 54
Film de Denis Amar.
La solidarité.
- Jeudi 26 janvier 2012
N'OUBLIEZ PAS QUE CELA FUT
Documentaire de Stéphan Moszkowicz.
La Shoah.
- Jeudi 16 février 2012
BLANCE ET MARIE
Film de Jacques Renard.
Les femmes dans la Résistance.
- Jeudi 15 mars 2012
L'HONNEUR D'UN CAPITAINE
Film de Pierre Schoendoerffer.
La guerre d'Algérie.
- Jeudi 12 avril 2012
QUEIMADA
Film de Gillo Pontecorvo.
L'esclavage.
- Jeudi 31 mai 2012
LE COMBAT D'UN HOMME
Documentaire de Pierre-André Boutang et Annie Chevallay.
Le Goulag.

Les réservations pour les séances-débats peuvent se faire par téléphone dès à présent en appelant le :01 46 44 57 21 ou par mail : memoire.2000@sfr.fr

(Programme établi sous réserve de changements indépendants de notre volonté.)

DES MAINTENANT N'OUBLIEZ PAS VOTRE COTISATION POUR 2011. AMIS, MEMOIRE 2000 A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN. ADHEREZ !

ADHESION

COTISATION

J69

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____ Fax _____ e-mail _____

Cotisation : 50€. Soutien : 100€. Membre bienfaiteur : 150€ ou plus.
Pour les personnes ne disposant pas de revenu imposable : 15 €.

A retourner avec votre chèque à Mémoire 2000

Courrier : 114, Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves
(Siège social : 12, rue Jean Richepin - 75116 Paris)
Tél.: 01 46 44 57 21

Mémoire 2000 sur internet

Adresse du blog

memoire2000.org

Vous pourrez y consulter, entre autres, chaque numéro du journal.

Ce journal est le bulletin de liaison de Mémoire 2000

– association régie par la loi de 1901 –

Courrier : 114, avenue Victor Hugo - 92170 Vanves
(Siège social - 12, rue Jean Richepin - 75116 Paris).

Tél : 01 46 44 57 21

e.mail : memoire.2000@sfr.fr

Comité de rédaction :

Bernard Jouanneau, Lison Benzaquen,
Daniel Rachline, Colette Gutman,
Réalisation : Lison Benzaquen.